

Le co-compostage : des avantages partagés



Le SICTOM a signé une convention avec les agriculteurs qui vont épandre une partie des déchets verts apportés en déchèterie en les mélangeant à du fumier sur les champs de nos villages.

Premier avantage :

Ce mélange permet de limiter les nuisances olfactives et d'augmenter la valeur agronomique de l'épandage.

Deuxième avantage :

Cette technique permet de traiter localement et naturellement les végétaux en limitant les transports.

Troisième avantage :

chaque année, on peut renouveler ce procédé.



J'apporte mes déchets verts à la déchèterie...



... pour qu'ils soient valorisés naturellement.

contact@l-et-m.com - 06-2006 - photos non contractuelles



SCITOM de la région de Morestel
Mairie de Passins - 38510 Passins

Tél. : 04 74 80 10 14

Fax : 04 74 80 11 06

par mail : sictom.morestel@wanadoo.fr





Vous pouvez aussi conserver votre pelouse chez vous et l'utiliser dans votre compost ou la laisser sur le terrain pour faire de l'humus.



Dans la benne de déchets verts, je dépose :

- mes tontes de pelouse,
- mes petites tailles de haies,
- mes fleurs fanées,
- mes feuilles mortes.

- Interdits :**
- les ferrailles (y compris les clous et vis)
 - les sacs en plastique,
 - les planches de bois et les palettes
 - les pots de fleurs,
 - les ficelles et autres feuilles en plastique entourant les fleurs.



La qualité du tri au cœur du procédé :

Ⓢ ces déchets indésirables sont susceptibles de se retrouver tels quels dans les champs proches des habitations. Imaginez un sac en plastique passé au broyeur : il se transforme en confetti !

Ⓢ Autre fait : lors du broyage, la présence de ces indésirables peut entraîner des accidents pour les personnes présentes sur le site ou endommager le matériel donc générer des coûts supplémentaires.

Ⓢ Le bétail peut lui aussi se blesser avec des ferrailles si celles-ci ne sont pas détectées.



Co-compostage à la ferme : le broyat des déchets verts est mélangé au fumier. Lorsque le compost est prêt, il est épandu dans les champs.

Les déchets verts stockés sur la plate-forme de Passins sont broyés deux fois par an.